

Charte de modération

Sur ses différents médias sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, TikTok, X, YouTube, Messenger), le Conseil départemental du Puy-de-Dôme permet aux internautes de réagir à ses publications. En interagissant sur ces médias, vous acceptez de respecter les règles de modération. Ainsi, la présente charte définit les règles suivies par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour encadrer les contributions des internautes et garantir des échanges respectueux. Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme se réserve le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment, sans avis préalable. La charte de modération des réseaux sociaux du Conseil départemental du Puy-de-Dôme est complémentaire des conditions d'utilisations générales de chaque média social. Nous vous conseillons de les consulter régulièrement pour plus d'informations.

1. Les règles de bonne utilisation

Plusieurs recommandations élémentaires pour assurer des contributions respectueuses et compréhensibles (liste non exhaustive) :

- Respectez au mieux les sujets abordés,
- Veillez à ce que votre contribution soit compréhensible de tous,
- Veillez à ne pas publier de coordonnées privées ou personnelles, les vôtres ou celles d'autrui,
- Mentionnez le nom de la personne à qui vous répondez, si tel est le cas,
- Evitez d'écrire en majuscule.

2. Les règles de modération

Les contributions postées sur les médias sociaux du Conseil départemental du Puy-de-Dôme sont publiques. Les commentaires et publications laissés sur ces pages peuvent faire l'objet d'une modération a posteriori. Les contributions non conformes aux règles de bonne utilisation (voir ci-dessus) et/ou à la loi française seront masquées ou supprimées sans préavis. En cas de violations répétées des règles de modération, l'utilisateur peut être banni définitivement de la page ou du compte. Les utilisateurs peuvent se voir restreindre de leur possibilité d'interagir avec les contenus publiés. Sont interdits (liste non-exhaustive) :

- Toute incitation à la haine, à la violence, ou les propos à caractère discriminatoires (sexistes, racistes, xénophobes, homophobes, etc.)
- Les commentaires à caractère pornographique, obscène, diffamatoire ou dénigrant à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales
- Les commentaires insultants, injurieux, agressifs ou vulgaires, constitutifs de harcèlement ou prenant à partie un ou plusieurs participants
- La promotion, l'incitation à la consommation ou la valorisation de boissons alcoolisées de drogues ou de tout autre produit illicite dont l'utilisation est réprimée par la loi
- Les liens vers des sites illégaux ou contraires aux lois en vigueur en France
- Les propos portant atteinte à la protection de la vie privée ou susceptibles de porter une atteinte grave à la protection des données personnelles ou à la vie privée des personnes
- Toute forme d'abus identifié portant directement atteinte à la libre expression d'autrui ou créant un climat défavorable à la libre expression de tous (répétitions (spam), intimidations, comportements toxiques ou inappropriés, etc....)
- L'utilisation de la page à des fins publicitaires, commerciales ou de prosélytisme

3. Mentions RGPD :

Vos données font l'objet d'un traitement par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour assurer la modération des espaces administrés par la collectivité sur les réseaux sociaux. La base légale du traitement relève de l'exercice de l'autorité publique dont est investie le Département en vertu du code général des collectivités territoriales.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents en charge de la gestion du compte institutionnel et les élus départementaux.

Les données sont conservées pendant 5 ans dès la prise de la mesure de modération par la collectivité.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.*

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction de la Communication par mail : communication@puy-de-dome.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en premier lieu au délégué à la protection des données de la structure à l'adresse mail dpo@puy-de-dome.fr. Si vous n'êtes pas satisfait de notre réponse, vous pouvez vous adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. (cnil.fr)

() Règlement EU 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018.*